RCS : ST DENIS DE LA REUNION
Code greffe : 9741

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 01567
Numéro SIREN : 509 054 631
Nom ou dénomination : ECOLINA

Ce dépôt a été enregistré le 02/12/2020 sous le numéro de dépôt B2020/008719

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC ECOLINA — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 190 RUE DES 2 CANONS 97490 SAINTE CLOTILDE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 0 9 0 5 4 6 3 1 0 0 0 1 5 — Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122015 Net 3	N-1 31122014 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	2 411 119	AU	361 667	2 049 451	2 170 007
		Immobilisations en cours	AV	230 415	AW		230 415	230 415
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH		BI			
		TOTAL (II)	BJ	2 641 534	BK	361 667	2 279 866	2 400 422
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	15 000	BW		15 000	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	147 270	BY		147 270	161 009
		Autres créances (3)	BZ	1 349 653	CA		1 349 653	910 401
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	10 000	CC		10 000	10 000
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	26 171	CG		26 171	35 977
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	15 473	CI		15 473	16 178
		TOTAL (III)	CJ	1 563 566	CK		1 563 566	1 133 565
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	4 205 100	1A	361 667	3 843 433	3 533 987

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP **N° 2051 2016**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SNC ECOLINA — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	83 067	83 067
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	583 614	841 717
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	676 681	934 783
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 362 015	1 591 185
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	636 962	319 367
	Dettes fiscales et sociales	DY	54 454	37 379
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 113 321	651 272
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	3 166 752	2 599 203
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 843 433	3 533 987

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 166 752	1 237 840
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(3) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC ECOLINA — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD	1 466 921	FE		FF	1 466 921	1 833 696
	Production vendue services *	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 466 921	FK		FL	1 466 921	1 833 696
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 466 921	1 833 696
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	422 955	339 750
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	18 882	24 262
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	120 556	120 556
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	3	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	562 396	484 568
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	904 526	1 349 128
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	27 927	34 861
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	27 927	34 861
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	93 895	121 308
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	93 895	121 308
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(65 968)	(86 447)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	838 558	1 262 682

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SNC ECOLINA — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	37 884	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	37 884	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	681	71
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	681	71
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	37 203	(71)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	292 147	420 894
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 532 732	1 868 557
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	949 118	1 026 841
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	583 614	841 717

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de location immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G		
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP		
	– Crédit–bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		34 861
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		34 573
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

SNC ECOLINA
Société en nom collectif au capital de 10 000 euros
Siège social : 190, Rue des Deux Canons – Immeuble futura –
97490 SAINTE CLOTILDE

RCS SAINT DENIS 509 054 631

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2016 A 08H00

L'an deux mille seize
Le vingt-neuf juin,
à huit heures,

Les associés de la Société ECOLINA, société en nom collectif capital de 10 000 euros, divisé en 200 parts de 50 euros chacune, dont le siège social est fixé au 190, Rue des Deux Canons-Immeuble FUTURA- 97490 SAINTE CLOTILDE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle au siège social sur convocation de la gérance faite conformément aux statuts.

Sont présents et ont émargé la feuille de présence :

- SAS BATIPRO, propriétaire de	1 part
- SAS PROLOGIA, propriétaire de	199 parts
- Total sur 200 parts	200 parts

Les associés présents possèdent la totalité des 200 parts composant le capital social, en conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Armand L APAVOU représentant la SAS PROLOGIA, société associée gérante.

Le gérant met à la disposition des associés :
- Un exemplaire de la lettre de convocation adressée à chacun des associés,
- La feuille de présence et le cas échéant, les procurations données par les associés représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- Un exemplaire des statuts de la Société,

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'assemblée :
- Les comptes annuels 2015 (bilan, compte de résultat et annexe),
- Le rapport de la gérance,
- Le texte des projets de résolutions,

Le Gérant déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.
L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations et reconnaît la validité des convocations.

Le Gérant rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance ;
- Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice écoulé ;
- Examen des mandats ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;
- Questions diverses ;

Puis, il donne lecture du rapport de gestion établi par la gérance.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Gérant met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Gérant, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale approuve les comptes tels que présentés par la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 font ressortir un bénéfice de **583 614 euros**, décide d'affecter ce bénéfice en totalité aux associés au prorata de leurs droits sociaux dans le capital social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Gérant déclare la séance levée.

o0o

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par les associés.

SAS PROLOGIA

SAS BATIPRO